

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du sapeur 1ère classe Sandra
ROUANET du CIS BRASSAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU les certificats médicaux plaçant le sapeur 1ère classe Sandra
ROUANET en arrêt de maladie du 30/03/15 au 30/08/15,

CONSIDERANT que le sapeur 1ère classe Sandra ROUANET présente
un arrêt supérieur à 90 jours consécutifs,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

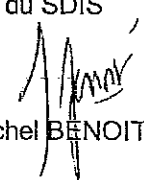
Article 1^{er} : L'engagement du sapeur 1ère classe Sandra ROUANET, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de BRASSAC, est suspendu d'office, du 30 mars 2015 au 30 août 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

A Albi le : 20 JUIL. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT